

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)



Le Département des Yvelines se mobilise pour garantir à nos aînés un maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Pour les accompagner, il verse notamment l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, à domicile et en établissement. L'APA à domicile contribue au financement de nombreux dispositifs : aides humaines à domicile, aides techniques, téléassistance, portage de repas, aides au transport, accueil temporaire ou encore adaptation du logement.

Pour plus d'informations :

<https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/allocation-personnalisee-dautonomie-apa>

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)

- [Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

[Partager sur](#)